

211C2250
FR0000053449-OP049-AS25

16 décembre 2011

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

GROUPE DIFFUSION PLUS

(Euronext Paris)

La Société Générale a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société GROUPE DIFFUSION PLUS, soit du 2 au 15 décembre 2011 inclus, la société à responsabilité limitée MF Finance¹ a acquis 10 479 actions GROUPE DIFFUSION PLUS sur le marché au prix unitaire de 40,52 €.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, la société MF Finance détient, à titre individuel, 10 479 actions GROUPE DIFFUSION PLUS représentant autant de droits de vote, soit 1,20% du capital et au moins 0,69% des droits de vote de cette société².

Le concert existant³ entre la société MF Finance, MM. William Mériel et Daniel Ferrand et Mme Mauricette Mériel détient par conséquent 871 488 actions GROUPE DIFFUSION PLUS représentant 1 505 478 droits de vote, soit 99,50% du capital et au moins 99,71% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
William Mériel	674 736	77,04	1 149 336	76,12
Daniel Ferrand	186 033	21,24	345 183	22,86
MF Finance	10 479	1,20	10 479	0,69
Mauricette Mériel	240	0,03	480	0,03
Total concert⁴	871 488	99,50	1 505 478	99,71

¹ La société MF Finance est contrôlée par MM. William Mériel et Daniel Ferrand, lesquels détiennent, respectivement, 78% et 22% du capital de cette société.

² Sur la base d'un capital composé de 875 873 actions représentant au plus 1 509 865 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 211C1834 du 7 octobre 2011 et D&I 211C2060 du 14 novembre 2011.

⁴ Il est rappelé que le concert a précisé être privé, en application de l'article L. 233-14 du code de commerce, de ses droits de vote au-delà de 90% suite à sa déclaration, à titre de régularisation, du franchissement des seuils de 90% et 95% des droits de vote de la société GROUPE DIFFUSION PLUS (cf. D&I 211C1834 du 7 octobre 2011).